

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

COMMISSION

Groupe du Porte-Parole

Rome, le 28 septembre 1961

Resumé de l'allocution de M. le Professeur
Giuseppe PELLA, Ministro del Bilancio

CONFERENCE CONSULTATIVE SUR LES ASPECTS SOCIAUX

DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

L'initiative prise par la Commission de la Communauté économique européenne en vue de convoquer une conférence consultative sur les aspects sociaux de la politique agricole commune revêt une grande importance puisqu'elle souligne encore une fois la responsabilité clairvoyante dont est animée la politique générale de notre Communauté. La conférence réunit en ce lieu les représentants des organisations professionnelles des exploitants et des salariés agricoles, c'est-à-dire de ce monde rural qui constitue dans nos pays une des forces permanentes de la stabilité démocratique et de la structure socio-économique.

Le choix de l'Italie et de la ville de Rome comme lieu de cette conférence constitue en outre pour mon pays et pour le gouvernement italien un motif de satisfaction particulière. Et ceci à la fois parce que c'est encore une fois en Italie que seront abordés et examinés les problèmes généraux de l'agriculture ainsi que ce fut déjà le cas à la conférence de Stresa qui a permis de situer et d'amorcer la solution des problèmes agricoles, et parce que cette conférence vient immédiatement après celle qui sur le plan national s'est déroulée ici à Rome pour approfondir les problèmes complexes du monde rural et de l'agriculture.

.../...

L'agriculture de nos six pays a accepté, avec le traité de Rome, de s'insérer dans le processus d'intégration européenne et nous devons apprécier à toute leur valeur les efforts et les sacrifices que dans tous les pays, à des degrés évidemment différents, les diverses catégories d'intéressés du monde agricole sont appelées à consentir pour obtenir, à l'expiration de la période transitoire, une situation comportant pour l'agriculture également une intégration substantielle.

Le traité de Rome ne pouvait pas ne pas prévoir des conditions particulières pour ce processus d'intégration et ne pouvait pas ne pas rattacher ce processus à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une politique économique commune active et dotée de moyens d'action.

Aujourd'hui les données essentielles de cette politique ont été définies et les représentants des gouvernements en accord avec les représentants de la Commission assistés des organismes consultatifs cherchent à mener à bien sa matérialisation définitive.

Des perspectives à moyen et à long terme sont celles d'un profond changement des structures et des conditions dans lesquelles les agricultures de nos six pays viendront à opérer en général. Les problèmes plus délicats se poseront pour certains pays qui tirent une large partie de leur revenu national de l'agriculture et fondent surtout leurs perspectives de développement sur une rationalisation des activités agricoles.

.../...

Mais il est également vrai que les problèmes techniques de la production et des marchés doivent être affrontés avec une claire conscience des conséquences sociales qui découlent des changements que l'agriculture est inévitablement appelée à opérer, et au moyen de normes et de règles permettant de faire face efficacement aux aspects sociaux de cette évolution.

Il est en effet nécessaire de rappeler que l'objectif ultime du traité de Rome est d'ordre social au sens le plus large du terme, alors que sa finalité économique constitue à la limite un instrument de son objet social. L'article 117 indique cette finalité quand il parle d'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'oeuvre permettant leur égalisation dans le progrès et d'harmonisation des systèmes sociaux. L'article 118 la confirme en impartissant pour tâche à la Communauté de promouvoir une collaboration étroite entre les Etats membres dans le domaine social.

Les thèmes traités par la conférence qui s'ouvre aujourd'hui traduisent, même sous leurs formes synthétiques, l'énorme complexité et l'ampleur des répercussions de ces problèmes.

Il s'agit des problèmes de la mobilité des travailleurs, de leur préparation professionnelle, de la prévoyance, des conditions de vie, mais il s'agit surtout des problèmes posés par les transformations qui s'opéreront dans le cadre des exploitations agricoles et des entreprises liées au milieu rural.

Le développement économique est fonction de multiples facteurs dynamiques qui en déterminent l'ampleur et l'orientation, mais il ne serait pas possible d'atteindre à titre permanent,

.../...

dans un régime de liberté et de démocratie, des résultats optima et définitifs, si le progrès économique ne s'accompagnait pas du véritable progrès fondamental de l'homme et du milieu dans lequel il vit et opère.

Le gouvernement italien, qui doit, peut-être plus largement que dans d'autres pays de la Communauté, affronter les processus de réadaptation de la production agricole et du monde rural aux perspectives de l'intégration économique et de l'ouverture des marchés, accorde une attention particulière aux débats qui se dérouleront en ce lieu et dont le niveau élevé est garanti par le renom des rapporteurs, l'ampleur et l'importance des représentations professionnelles de tous les pays qui se trouvent groupées ici.

Au nom du gouvernement italien je suis heureux de vous exprimer, non seulement parce que l'hospitalité m'en fait une agréable obligation, mais aussi pour les considérations sus-énoncées, les vœux les plus sincères pour le déroulement de vos travaux.